



**FEDERATION EUROPEENNE DES MEDECINS SALARIES
EUROPEAN FEDERATION OF SALARIED DOCTORS**

Registered Office/Siège

Social :
39, rue Victor Massé
F-75009 Paris/France

<http://www.fems.net>

Presidency:

Dr. Claude Wetzel
Hôpitaux Universitaires
F-67098 Strasbourg/France
Tel +33 3 88 12 70 75 ou 76
GSM +33 6 60 55 56 16
Fax +33 3 88 12 70 74
claudewetzel@chru-strasbourg.fr

Permanent Secretariat:

Rue Guimard 15
B-1040 Brussels/Belgium
Tel. +32 27 36 60 66
Fax +32 27 32 99 72
e-mail: info@fems.net

Date :	25 -09 -2011	Document:	F11-084 FR
Title:	Rapport National France (UNMS) – Sept 2011		
Authors:	Dr Jean-Paul Zerbib , Président de l'UNMS		

- 1) Position du Ministre français de la Santé sur le Projet de révision de la directive européenne sur le temps de travail :

Le ministre de la santé , Xavier Bertrand , a été interrogé par le Dr Jean-Paul Zerbib , Président de l'UNMS CFE-CGC , à propOs du projet de directive européenne sur le temps de travail, ce 15/9/11 :

la position du ministre concernant les modalités de rémunérations des gardes en France , pour les professions médicales , est très claire : " il n'y aura pas de modifications par rapport à la situation actuelle : le paiement au forfait doit s'appliquer"

Ce point de vue est celui de la CFE-CGC : **IL FAUT CONTINUER A FAIRE DU LOBBYING SUR CE THEME , QUI EST MAJEUR POUR LES PROFESSIONS MEDICALES**

- 2) Dénonciation de la convention collective 51, s'appliquant dans les établissements sanitaires français privés participant au service public hospitalier:

Le 31/8/11 , les employeurs de FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers Privés non lucratifs) ont dénoncés l'essentiel de la convention collective 51 qui concerne 180 000 salariés; les objectifs des employeurs sont de rémunérer en partie les salariés "au mérite personnel" et à supprimer quelques avantages conventionnels pour ce secteur important, travaillant entre la fonction publique hospitalière et le privé lucratif;
la contestation sociale s'amplifie et la CFE-CGC y travaille .